

DECRET N°2001-591 DU 28 DECEMBRE 2001

portant création de la base navale de Sèmè..

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;

Vu la Loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le Décret n°2001-170 du 7 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 97-143 du 25 mars 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Défense Nationale ;

Vu le Décret n° 2001-89 du 20 février 2001 portant organisation générale des Forces Aériennes ;

Sur proposition du Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 mai 2001 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Il est créé à Sèmè, une formation des Forces Navales dénommée Base Navale de Sèmè (BNS).

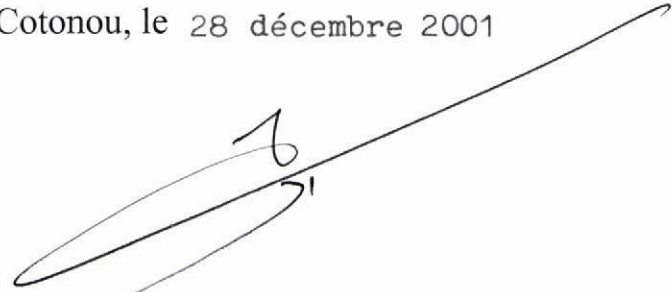
Article 2 : La Base Navale de Sèmè forme corps.

Article 3 : La Base Navale de Sèmè est placée sous l'autorité du Commandant les Forces Navales.

Article 4 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 décembre 2001

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre d'Etat chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement



Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,



Abdoulaye BIO- TCHANE.-

Le Ministre d'Etat chargé de
la Défense Nationale,



Pierre OSHO.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MFE 4
MECDN 4 MISD 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-